

## COMITÉ SYNDICAL



Séance du vendredi 16 novembre 2018

\*\*\*

Délibération 2018\_11\_17

\*\*\*

**Objet** : Étude d'organisation de la compétence GEMAPI sur les bassins de Goulaine – Divatte – Haie d'Allot

Le six novembre deux mille dix-huit, à quatorze heures, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué, le seize novembre deux mille dix-huit, à dix heures, dans les locaux du SYLOA, par courrier en date du huit novembre deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA.

### Étaient présents

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Éric PROVOST, Monsieur Nicolas MARTIN

### Étaient excusés

Monsieur Michel BÉLOUIN, Madame Claire TRAMIER, Monsieur Freddy HERVOCHON, Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Monsieur Jacques ROBERT, Monsieur Bertrand SAGET, Madame Anne LERAY, Monsieur Jean-Charles JUHEL.

**Nombre de votants** : 3

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas MARTIN

### EXPOSÉ DES MOTIFS

- ▶ Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- ▶ Vu la loi NOTRe n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- ▶ Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;
- ▶ Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2015 portant création du syndicat mixte de portage du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'estuaire dénommé Syndicat de la Loire aval (SYLOA) ;
- ▶ Vu les missions du SYLOA définies à l'article 4 de ses statuts et sa compétence optionnelle ;
- ▶ Vu la délibération de Clisson, Sèvre et Maine du 3 juillet 2018 pour l'approbation du portage de l'étude « Gouvernance GEMAPI sur les bassins versants Goulaine et Divatte-Haie d'Allot » par le Syloa et de la participation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour le financement de cette étude ;
- ▶ Considérant le courrier de la CC Sèvre et Loire du 19 février 2018 ;

- ▶ Considérant le courrier de Mauges communauté du 18 avril 2018 ;
- ▶ Considérant le courrier de Nantes métropole du 16 mai 2018 ;
- ▶ Considérant la demande du Syndicat de la Divatte de lancer une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de Goulaine et Divatte.

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

- ✔ **Approuve** le portage de l'étude d'organisation de la compétence GEMAPI sur les sous-bassins de Goulaine - Divatte - Haie d'Allot par le Syndicat Loire aval.
- ✔ **Décide** de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer cette étude.
- ✔ **Autorise** le Président à signer tous actes et documents afférents au lancement du marché.

Fait à Nantes, le 16 novembre 2018



Christian COUTURIER  
Président du SYLOA